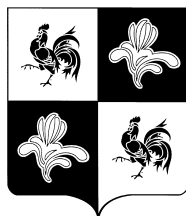


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 février 2011

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à créer des structures d'accueil spécifiques pour
l'accompagnement des victimes de mariages forcés, contraints ou subis**

déposée par Mme Fatoumata SIDIBÉ, Mme Viviane TEITELBAUM,
Mme Caroline PERSOONS, Mme Françoise BERTIEAUX et M. Emmanuel DE BOCK

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Dominique BRAECKMAN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur/de la rapporteuse	3
2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution.....	3
3. Discussion générale	5
4. Ordre des travaux.....	10
5. Examen et vote des référents, des considérants et des points du dispositif	10
6. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution	12
7. Approbation du rapport.....	12

Membres présents : M. Aziz Albishari, Mmes Dominique Braeckman, Michèle Carthé, MM. Mohammadi Chahid, Emmanuel De Bock, Mmes Nadia El Yousfi, Céline Fremault, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, MM. Alain Maron, Pierre Migisha, Mmes Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons, Olivia P'tito, Fatoumata Sidibé (présidente), Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membre absent : M. Jacques Brotchi (suppléé et remplacé).

Ont également participé aux travaux : Mme Jacqueline Rousseaux (députée), M. Emir Kir (ministre), Mme Sophie Berlaimont (cabinet de M. Emir Kir).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en ses réunions des 25 janvier, 8 et 22 février 2011, la proposition de résolution visant à créer des structures d'accueil spécifiques pour l'accompagnement des victimes de mariages forcés, contraints ou subis.

1. Désignation du rapporteur/ de la rapporteuse

Mme Dominique Braeckman a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution

Mme Fatoumata Sidibé (MR) souligne le fait que le phénomène des mariages forcés est loin d'être marginal et constitue même une réalité en Belgique.

Sous la précédente législature, le Parlement francophone bruxellois a adopté une résolution soutenue par l'ensemble des partis démocratiques et visant à lutter contre les mariages forcés.

L'adoption de cette résolution témoignait de l'importance du sujet abordé ainsi que de la nécessité de prendre ce problème à bras-le-corps.

C'est dans ce cadre que le Parlement recommandait une série de mesures, telles que le renforcement des campagnes d'information et de sensibilisation des parents et des jeunes, le soutien à la mise sur pied de formations spécifiques pour les travailleurs sociaux, une plus grande collaboration avec la Commission communautaire commune et les CPAS qui se trouvent souvent confrontés à cette problématique.

Cependant, la résolution précitée n'abordait pas un aspect important à savoir l'insuffisance de structures d'accueil pour l'accompagnement et l'hébergement des victimes de mariages forcés, particulièrement lors de situations d'urgence.

Lors de la déclaration de politique générale du gouvernement au cours de la séance plénière du vendredi 22 octobre 2010, M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, a déclaré qu'en 2011, une réflexion serait menée sur la thématique de l'accueil de jeunes victimes de mariages forcés. Preuve en est que cette résolution s'inscrit dans la logique des projets de la majorité.

Aussi, la présente proposition de résolution souhaite mettre l'accent sur la nécessité de créer des structures spécifiques de prévention, d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de protection des victimes de mariages forcés. Il ne s'agit dès lors pas d'une redite par rapport à la résolution précédente. Cette proposition a également été déposée à la Communauté française.

Il est vrai que la loi belge punit les mariages forcés. Mais, il n'existe à ce jour aucun lieu spécifique institué pour accueillir et protéger les jeunes femmes qui en sont victimes.

Celles-ci sont généralement prises en charge par des structures ou associations qui traitent des violences conjugales et familiales.

Or, outre le fait qu'il y a en général un manque de places en extrême urgence pour les victimes de violences conjugales, les refuges pour les femmes battues ou les structures qui accueillent des personnes dont les problèmes sont très différents ne sont pas toujours bien adaptés aux besoins réels des victimes de mariages subis, contraints ou forcés.

Ainsi, certaines jeunes filles préfèrent rentrer dans leur famille plutôt que de rester dans ces centres inadaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, il faut saluer les diverses initiatives qui ont déjà vu le jour autour de la question des mariages forcés et des mariages arrangés, à savoir :

- le plan d'action tridimensionnel contre les mariages forcés, arrangés et précoces;
- la mise en place du Réseau Mariage et Migration regroupant diverses associations concernées par cette problématique;
- les campagnes de prévention et de sensibilisation;
- la mise en place de formations pour les acteurs concernés;
- la publication de brochures telles que le plan d'action national contre les violences entre partenaires, etc;
- le soutien au GAMS qui, outre l'excision, travaille aussi sur la problématique des mariages forcés ou précoces, la polygamie, le contrôle de la sexualité et les violences physiques ou psychologiques;
- l'asbl Insoumise et dévoilée, qui travaille avec une équipe de bénévoles, permet d'offrir sans délai une aide concrète, à savoir un soutien et une prise en charge – souvent dans l'urgence – pour les person-

nes qui souhaitent échapper à un mariage forcé. Elle est régulièrement contactée par des policiers et des Services d'aide à la jeunesse (SAJ) lorsqu'ils sont confrontés à un cas de mariage forcé. Sa situation n'est plus tenable sans cadre cohérent.

Est-il normal que la police ou un SAJ débordés par l'urgence et la complexité des situations fassent appel aux associations bénévoles existantes pour l'aider ?

Est-ce normal que les pouvoirs publics se déchargent de leur rôle quant à l'accueil et la prise en charge des victimes ?

Le secteur associatif qui se débat à la mesure de ses moyens peut-il répondre seul à toutes ces situations de détresse ?

Pour faire face aux situations d'urgence, les jeunes filles en détresse pouvaient toujours s'adresser au numéro vert mis en place dans le cadre des violences conjugales, ligne téléphonique lancée le 25 novembre 2009 à l'initiative commune de la Commission communautaire française, de la Région wallonne et de la Communauté française, mais également faire appel à divers acteurs sociaux bruxellois.

Une étude réalisée en 2007 par Mme Pascale Meunier pour l'Observatoire social de Télé-Accueil Bruxelles, intitulée « Les femmes issues de l'immigration appellent aussi Télé-Accueil Bruxelles », rapporte :

« On entend des propos très durs au 107, des filles menacées de mort par leurs parents, par exemple. Le caractère plénipotentiaire du père est intériorisé. Dans le chef de jeunes filles, cela peut aller jusqu'au droit de vie ou de mort des parents sur leurs enfants. Ce droit de tuer dit la force du père, même s'il ne va pas tuer (mais les faits divers rapportent parfois de telles extrémités). C'est quelqu'un qui a un pouvoir énorme. Le père décide de ce que l'on fait, dont le mariage. Celle qui transgresse, qui faute, se fait rapeler violemment à l'ordre physique et moral ».

Les jeunes filles qui demandent de l'aide, et la députée y a été confrontée à maintes reprises, le font dans bien des cas au dernier moment, c'est-à-dire lorsque le dialogue avec la famille est sans issue et qu'elles ont compris que le mariage préparé par la famille était imminent ou déjà célébré.

Ces femmes sont souvent jeunes et ont quelque fois subi des violences intrafamiliales parce qu'elles ont exprimé leur désapprobation. Certaines ont bien souvent aussi été victimes de séquestration. D'autre part, les solutions proposées passent souvent par la rupture familiale.

Il est alors très difficile pour une jeune fille dont la famille a été le seul repère stable, qui n'est jamais sor-

tie des murs de sa ville et qui bien souvent n'a aucune autonomie financière, d'envisager de rompre les liens avec cette famille. C'est un déchirement, d'autant plus qu'elle s'expose au rejet de la famille et aux pressions pouvant aller jusqu'aux menaces de mort.

Pourtant, force est de constater que les victimes, les témoins, les proches, et les associations restent bien souvent démunis face à ces situations, particulièrement en situation d'urgence, compte tenu de l'insuffisance de structures spécifiques de prévention, d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de protection.

C'est là que le bât blesse.

En effet, les jeunes filles ont besoin d'une aide urgente à un moment où elles prennent une décision fondamentale dans leur existence, décision ô combien difficile, qui va sans doute les couper pour longtemps ou définitivement de leur famille; dès lors elles doivent pouvoir bénéficier d'un soutien particulier.

De nombreux enseignants et professeurs font part du constat que des étudiantes mettent soudainement fin à leur cursus scolaire contre leur gré, généralement pour contracter un mariage arrangé, forcé. Ils font part du travail difficile qu'ils mènent au quotidien pour écouter ces filles et tenter de les accompagner.

Nous sommes vraiment loin des préjugés et des stéréotypes car beaucoup de ces jeunes filles aujourd'hui victimes de mariages forcés sont citoyennes belges, scolarisées, étudiantes, indépendantes financièrement pour certaines.

On ne peut pas nier la dangerosité de certaines situations. Les moyens coercitifs utilisés pour forcer leur consentement sont nombreux : chantage affectif, contraintes physiques et psychologiques, enlèvement, séquestration, confiscation des papiers d'identité, etc.

On leur refuse le droit de choisir le compagnon de leur vie.

Elles doivent interrompre leurs études et de ce fait on leur enlève la possibilité d'être autonomes financièrement.

Ces jeunes filles sont isolées, tiraillées entre le sentiment de trahir leur famille, d'être trahies par elle, et le sentiment de culpabilité.

Mme Sidibé pense qu'il faut agir pour accompagner ces femmes. Certaines vivent dans la clandestinité, traquées par leur propre famille, séquestrées, violentées.

Pour pouvoir bénéficier d'une sécurité et d'une protection réelle, elles ont besoin d'un refuge dont l'adresse reste secrète.

Les victimes de telles pratiques ont également besoin d'une aide spécialisée pour les accompagner dans leur travail de reconstruction, dans leurs démarches juridiques et d'un lieu où elles peuvent terminer leur formation scolaire lorsqu'elles sont mineures.

Quelques centres d'hébergement accueillent des jeunes filles en leur assurant temporairement la sécurité, mais au quotidien, cela n'est guère aisé car les outils proposés sont ceux qui sont adaptés aux violences conjugales : par ailleurs ces jeunes filles ont des difficultés à respecter le règlement strict.

Des dispositifs d'accueil en famille sont également mis en place. L'accueil en famille d'accueil est-il une bonne solution à exploiter pour autant que l'encadrement de ces familles soit assuré par des professionnels ?

Le débat doit être ouvert avec le terrain et la réponse viendra du terrain.

Mme Sidibé estime qu'il faut prendre des mesures qui visent à la fois à prévenir ces pratiques mais également à remédier à ces situations ainsi qu'à toutes leurs conséquences qui sont plurielles, notamment matérielles, psychologiques, médicales et juridiques.

De même, elle affirme qu'il faut soutenir toutes ces femmes dans leur aspiration au bonheur, créer des structures spécialisées d'accueil, de prévention, d'accompagnement, d'aide et de protection, où ces victimes pourraient terminer leur formation scolaire.

C'est pour cette raison que la députée a déposé, avec d'autres collègues, une proposition de résolution qui demande au Collège :

1. de créer en partenariat avec les entités compétentes des structures spécifiques de prévention, d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de protection pour les victimes de mariages forcés, contraints ou subis;
2. de soutenir la professionnalisation et le subventionnement du numéro vert spécifique à la problématique des mariages forcés et des crimes d'honneur déjà mis en place, de le rendre accessible depuis l'étranger et de veiller à la mise en place d'une coordination avec les différentes structures existantes;
3. d'intensifier le travail de prévention et de sensibilisation à destination particulièrement des familles, des pères, des frères et des oncles pour rappeler

l'impérative égalité des hommes et des femmes dans la société et que l'union entre deux êtres est un choix et ne peut être conclue qu'avec le libre et plein consentement des époux;

4. d'expliquer aux victimes de mariages forcés qu'elles peuvent y échapper et qu'il ne s'agit pas d'une fatalité;
5. de collaborer activement avec les structures existantes concernées par cette problématique telles que, notamment, les services d'aide à la jeunesse.

Cette proposition de résolution est d'ailleurs soutenue par le Réseau Mariage et Migration qui attire l'attention sur le manque criant d'infrastructures d'accueil dans l'accompagnement des victimes en Belgique. Il soutient que tous les acteurs concernés par cette violence subie doivent être formés à cette problématique. Le Réseau Mariage et Migration soutient le renforcement de la ligne verte existante en intégrant une formation spécialisée des lignes généralistes. De manière globale, le réseau plaide pour un plus grand appui des associations qui traitent de la thématique des mariages conclus sous pression.

3. Discussion générale

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille), rappelle qu'une résolution relative aux mariages forcés a été votée en 2009 par la même commission, il s'étonne donc que l'on revienne déjà avec une nouvelle proposition alors que la précédente continue à être mise en œuvre.

Par ailleurs, il pense que la plupart des objectifs de la nouvelle proposition sont semblables à ceux du plan d'action du Collège mis en place dans le cadre de la précédente résolution. En effet, la nouvelle résolution prévoit des actions de sensibilisation et de prévention. Or, il s'agit d'un des axes importants du plan d'action du Collège et ces objectifs étaient également repris dans l'ancienne résolution.

De plus, l'idée de collaboration avec les autres instances francophones a effectivement été réalisée dans le cadre du plan d'action, avec notamment l'extension à la Communauté française et à la Région wallonne dudit plan. Le ministre souhaite alors en venir aux deux problématiques reprises dans cette proposition de résolution, qu'il trouve un peu prématurée.

La proposition parle, d'une part, de structures spécifiques ou de ligne spécifique aux mariages contraints. Il s'en étonne car il pense que cette discussion doit avoir lieu avec le secteur et non pas ici. Il trouve important que le secteur puisse se positionner à ce sujet. De plus, la résolution de 2009 et le plan qui en a

découlé avaient pour objectif de donner aux acteurs de première ligne une formation spécifique d'aide à cette question des mariages forcés ou précoces. Ce travail a été fait de manière à impliquer tous ceux qui sont, de manière directe ou indirecte, confrontés à cette problématique.

Dans cette nouvelle proposition, on suggère des mesures spécifiques d'accompagnement, d'hébergement, de protection et d'accueil. Sur la question de l'accompagnement, cela semble n'être pas du tout appuyé.

Quant à la question de l'accueil, elle est en débat. Par rapport à la mise en place d'une ligne spécifique, un projet a été initié avec la ligne de Karima en Wallonie, mais il doit faire l'objet d'une évaluation. Cependant, par les différents contacts que le ministre a pu avoir avec le secteur, il s'est rendu compte que le projet de ligne spécifique n'est pas prisé et qu'il y a énormément de doutes par rapport à cette idée, même si certains considèrent que cela pourrait être intéressant.

Le ministre pense donc que cette résolution est tout à fait prématurée par rapport au tempo, il ne comprend pas pourquoi il faudrait approuver une nouvelle résolution alors que celle qui a été votée par la commission l'a été il y a très peu de temps. De plus, le plan continue à être mis en œuvre.

Par ailleurs, le ministre profite de l'occasion qui lui est donnée pour rappeler qu'un grand moment de débat avec le secteur est à venir, au mois de mai, au travers d'un colloque qui se veut national et international, au cours duquel toutes ces questions seront débattues.

Il trouve important de laisser la place au débat. Une des questions qui doit être traitée lors de ce colloque est, par exemple, celle de l'accueil en urgence. Doit-on créer une structure spécifique d'accueil en urgence ? Certains trouvent que c'est une bonne idée, d'autres non. Comment travailler la question de ce type de situation dans les pays d'origine ? La tendance dominante pour le moment est qu'il vaut mieux avoir des partenaires dans les pays d'origine plutôt qu'une ligne spécifique où l'on peut appeler.

Tout cela est donc aujourd'hui en préparation pour le colloque à venir, auquel le Collège a également invité des acteurs venant de pays qui ont des expériences intéressantes à étudier. Par exemple, l'Angleterre a une politique plus active qui consiste à aller dans les pays d'origine et à y faire des interventions, de même que les Allemands ou encore les Français avec le cas de MontPELLIER ont développé des initiatives en termes d'hébergement. Le ministre pense que ce moment sera extrêmement intéressant pour débattre de

toutes ces questions, en présence des commissaires s'ils le souhaitent.

Pour toutes les raisons qu'il vient d'évoquer, le ministre Emir Kir répète qu'il est prématuré de venir aujourd'hui avec une nouvelle proposition de résolution. Il propose de laisser le plan se poursuivre et d'avoir un moment d'évaluation. Par rapport à des nouveautés et des adaptations à faire au niveau des services, il suggère de donner d'abord la parole au secteur, car ce sont ses acteurs qui, en première ligne, sont confrontés à cette problématique. De plus, d'après les informations que possède le ministre, ces acteurs préfèrent de loin avoir un débat, plutôt que de voir voter une nouvelle résolution qui, pour certains points, ne correspond pas à leurs attentes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie le ministre pour ses réponses et ses éclaircissements. D'une part, elle se réjouit du fait qu'il veut donner la parole aux acteurs de terrain et elle entend bien qu'il organise un colloque. Cela lui plaît, car ce que l'opposition propose, au travers de sa proposition de résolution, va dans le même sens. D'autre part, même si un colloque et un travail de terrain sont entrepris, le travail parlementaire peut/doit se faire.

Ce pourquoi elle suggère de rejoindre la proposition du ministre et éventuellement d'envoyer la proposition au Comité d'avis, pour faire des auditions en son sein avec les acteurs de terrain. C'est un travail qui s'était fait de la même manière, par exemple, pour les mutilations génitales : il y avait un travail sur le terrain avec les acteurs mais, en parallèle, on avait pu entendre les associations au Parlement au sein du Comité d'avis.

Cela permettrait effectivement de se donner un petit peu de temps, sans pour autant arrêter le travail parlementaire. Par rapport au fond, il est vrai qu'un texte a été voté il y a deux ans, mais on sait aussi que la situation est très difficile sur le terrain. La problématique est assez aiguë, aussi bien par rapport aux places d'accueil que par rapport à l'accompagnement, etc.

Elle trouverait intelligent de faire un travail en parallèle du terrain, pour ne pas arriver après le colloque à l'été, sachant que c'est la période propice aux mariages forcés, et devoir à nouveau laisser passer un été.

La députée propose donc d'avancer ainsi en parallèle, comme cela a déjà été fait au Parlement francophone bruxellois. Cela permet de se donner le temps, sans abandonner le travail parlementaire qui a été réalisé.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) entend bien les arguments de Mme Viviane Teitelbaum, et salue le travail

réalisé par les parlementaires qui ont déposé la proposition de résolution.

L'idée d'auditions en Comité d'avis est bonne, mais elle ne doit pas nécessairement être liée à cette nouvelle proposition. En effet, le ministre a suffisamment expliqué que la proposition est pertinente, mais prématurée à ce jour. Il faut laisser les politiques que le ministre vient de citer se déployer. Elle estime que l'inflation normative n'est pas une bonne chose, qu'elle n'apporte rien de neuf actuellement.

Ensuite, la députée demande au ministre s'il pourrait donner un délai intermédiaire afin que les commissaires l'interrogent quant aux politiques qu'il compte mener, afin qu'ils puissent évaluer ce qui sera entrepris dans les mois à venir.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) trouve cela inapproprié de revenir avec un nouveau texte relatif aux mariages forcés, alors que le texte précédent est à peine en train d'être finalisé au niveau de sa mise en application.

De plus, un colloque est à venir, qui va éclairer certains aspects particuliers de la nouvelle proposition de résolution qui n'existaient pas dans la résolution précédente. Elle pense donc que faire des auditions avant que le colloque n'ait lieu, c'est faire deux fois le même travail.

Il faut laisser venir le colloque et évaluer ensuite l'opportunité de continuer le travail au sein d'une commission ou du Comité d'avis.

La députée ajoute que de nombreuses résolutions ont été votées au sein de la Commission communautaire française depuis une vingtaine d'années, et de plus en plus, car le champ décréto est de plus en plus complet. Rarement cependant, une résolution a été suivie d'autant d'effets, dans un délai si rapide.

Enfin, concernant le suivi de la résolution précédente, Mme Braeckman rappelle que celle-ci demandait au Collège de s'adresser à la Conférence interministérielle sur l'interculturalité. Elle ne parvient pas à saisir si cela a été fait ou non et demande au ministre de l'éclairer sur cette question.

Mme Michèle Carthé (PS) souhaite souligner toute l'importance du sujet et celle du respect du travail parlementaire, dont la commission fait bien preuve. La commission a eu, lors de la réunion précédente, l'occasion d'entendre une présentation générale de la proposition par les auteurs. Par ailleurs, des parlementaires ont interpellé le ministre lors de la séance plénière au sujet d'une résolution qui date d'il y a à peine deux ans.

Elle remercie le ministre pour ses réponses et tient à souligner que de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre en un temps record.

La suggestion d'organiser des auditions lui semble surprenante, étant donné qu'un débat direct avec le secteur est annoncé, qui sera tout aussi intéressant, si pas plus, que les auditions que l'on pourrait avoir en commission.

Elle pense qu'il faut attendre le colloque qui va se tenir en mai et qu'il convient de souligner le travail parlementaire qui a été fait par ailleurs. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas le moment opportun pour organiser des auditions alors qu'un colloque si important est prévu.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) est pour sa part ravie d'apprendre qu'il y aura un colloque en mai. C'est très important. Par ailleurs, elle est sensible au temps qui passe pour des femmes qui sont en difficulté et en détresse.

Elle redoute que l'attente du colloque, sans travail en parallèle au niveau de la commission, ne repousse à la rentrée de septembre les chances d'avancer dans le travail parlementaire.

Il n'y a pas d'opposition entre la tenue de ce colloque qu'annonce le ministre, et dont l'opposition se réjouit, et la tenue d'auditions, que ce soit en commission ou devant le Comité d'avis. Il n'y a pas de raison que l'une doive attendre l'autre, d'autant plus que les acteurs de part et d'autre ne seront pas forcément les mêmes.

Le colloque organisé par le ministre pourrait être limité aux acteurs du secteur uniquement, alors que des auditions pourraient voir intervenir d'autres acteurs.

De plus, des auditions, éventuellement devant le Comité d'avis, permettraient sans doute d'alimenter la réflexion des parlementaires, en prévision du colloque. Chacun pourra ainsi être mieux informé de ce qui se passe sur le terrain aujourd'hui, après le vote de la résolution précédente. Les parlementaires pourront ainsi voir là où les choses ont évolué, là où rien n'a changé et là où il y a urgence.

Ainsi, les parlementaires auraient une meilleure information avant le colloque, ce qui leur permettrait dès lors de poser les bonnes questions au secteur.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) souhaite rassurer Mme Jacqueline Rousseaux : le travail continuera d'ici le mois de mai. Il y a 16 associations membres du Réseau Mariage et Migration, qui a été créé en 2006, qui sont de vérita-

bles experts. Elles travaillent quotidiennement dans le domaine des mariages forcés, font de la formation des travailleurs de première ligne et un travail en profondeur avec le secteur de la culture pour sensibiliser le public des Régions bruxelloise et wallonne.

Par rapport à la question des auditions, il appartient au Parlement de se positionner à ce sujet mais, selon le ministre, il serait mieux de laisser le réseau réaliser son travail, préparer comme il le fait ce colloque et établir un programme de qualité qui permettra au plus grand nombre de mieux cerner la problématique.

L'essentiel du colloque tournera autour des questions d'accueil et d'urgence, car c'est là aujourd'hui que le bât blesse. Il existe des maisons d'accueil qui font un travail remarquable, même si des questions restent en suspens, qui font l'objet d'une préparation intense par les acteurs du réseau, qui eux-mêmes travaillent avec tous les secteurs.

Quant à la question de Mme Dominique Braeckman, le ministre affirme que le Collège a rempli tous les objectifs relatifs aux cinq points du dispositif de la résolution précédente. Cependant, le dialogue s'est fait avec la Conférence interministérielle relative aux violences intrafamiliales et à l'égalité homme-femme, et non avec celle de l'interculturalité, suite à un contact avec le niveau fédéral.

Par rapport à un débat concernant une évaluation ultérieure de la résolution de 2009, le ministre répond à Mme Mahinur Ozdemir qu'à l'issue du colloque, il serait en effet utile d'avoir un débat plus politique concernant les différentes options qui auront été proposées.

Par ailleurs, les parlementaires qui auront suivi le colloque auront d'autant plus de plaisir à interroger le ministre quant à ses intentions de traduire les pistes proposées lors du colloque.

Le ministre répète qu'à ce stade, il juge la proposition de résolution prématurée et qu'il convient de laisser le temps aux experts afin qu'ils préparent un débat serein. Evidemment le Parlement est souverain de prendre les décisions qu'il juge appropriées.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) ne comprend pas où est le problème, étant donné que selon elle, le groupe MR dit la même chose que les autres : il n'y a pas d'urgence à faire voter le texte, la commission peut tout à fait travailler avant de se pencher sur le texte. Il ne s'agit pas de faire pression par rapport au texte proposé.

Elle entend bien les arguments de part et d'autre, ainsi que le ministre affirmant qu'un travail en profondeur a été fait. De plus, il a l'honnêteté de rajouter que

des problèmes existent toujours, en particulier les cas d'urgence et au niveau de l'accueil.

En effet, les députés auront sûrement beaucoup de plaisir à interroger le ministre, mais Viviane Teitelbaum ne voit tout de même pas en quoi le travail parlementaire doit être arrêté. Il ne l'a pas été dans d'autres domaines.

Elle entend que Mme Michèle Carthé souligne l'importance du sujet, mais elle se demande, dès lors que la commission semble marquer son accord, pourquoi il faut arrêter le travail parlementaire.

Son groupe politique ne demande pas que ce texte soit soumis à un vote ou que la commission avance absolument par rapport à celui-ci. Le groupe MR propose de faire des auditions en parallèle.

L'objectif n'est pas de marcher sur les plates-bandes d'un travail qui se fait. Il s'agit d'un autre travail, qui serait commencé au Parlement, pour examiner tous ces problèmes qui existent aujourd'hui.

Une évaluation de la précédente résolution peut également être envisagée. Tout ce travail-là est complémentaire et peut être fait en parallèle. Elle ne comprend donc pas où se situe le problème. Où cela bloque-t-il ?

M. Emmanuel De Bock (MR) fait tout d'abord remarquer qu'il est le seul homme signataire de cette proposition de résolution.

Généralement, quand on veut ralentir le travail parlementaire, on parle d'« encommissionnement ». Ici, le député a l'impression que l'on pourrait parler d'« encolloquement ». Il trouve dommage de penser qu'il faille attendre la tenue de ce colloque pour avancer et continuer la réflexion sur la question, d'autant plus que dans le cas d'autres propositions, par exemple celle concernant le tri des déchets dans les lieux publics, les députés n'ont pas suivi le même type de raisonnement par rapport à la tenue de débat. Il faut éviter cette considération politicienne qui ralentit le débat parlementaire. Il y a des gens très compétents en matière de mariages forcés que la commission pourrait entendre bien avant le mois de mai.

M. Aziz Albishari (Ecolo) est ravi de constater qu'il y a unanimité dans la commission quant à l'urgence de cette question particulière. Il voudrait néanmoins rajouter un élément par rapport à la proposition du groupe MR d'anticiper le colloque en faisant ces éventuelles auditions : il s'agit de respecter ces personnes que la commission auditionnerait. Or, il va probablement s'agir des mêmes personnes qui sont en charge de l'organisation du colloque.

La commission va-t-elle donc leur demander de faire un double travail, alors que le travail essentiel sera celui du colloque, qui sera un travail public beaucoup plus effectif qu'un petit travail en commission ?

Il conteste donc les dires de M. Emmanuel De Bock. C'est exactement l'inverse qui risque de se produire : si l'on fait des auditions en commission, c'est ça l'« encommissionnement », tandis que l'organisation du colloque par le réseau lui-même, c'est là le travail intéressant qui alimentera la réflexion du plus grand nombre.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) estime qu'une telle argumentation revient à dénigrer tout le travail parlementaire en général.

La commission de la Culture et de l'Enseignement fait des auditions depuis des semaines, sur différents thèmes, c'est intéressant et enrichissant.

Elles permettent d'aller en profondeur, à tous les parlementaires de poser des questions et aux acteurs d'expliquer de manière précise leur position sur une question. La députée n'entend pas, quant à elle, dénigrer le travail réalisé autour du colloque, au cours duquel des centaines de personnes pourront prendre la parole. Cependant, si les colloques résolvaient les problèmes, ça se saurait. Il ne faut donc pas non plus inverser les choses, en dénigrant le travail parlementaire.

Mme Michèle Carthé (PS) estime que la majorité ne bloque pas du tout le travail parlementaire, mais qu'elle l'a au contraire respecté, en écoutant les auteurs d'une résolution, alors qu'il y en a une sur le même sujet qui existe depuis à peine quelques mois.

De même, ils ont écouté en séance plénière des parlementaires qui ont interpellé le ministre dans le cadre de la première résolution qui date d'à peine quelques mois et qui est actuellement mise en œuvre. Ils ont écouté les réponses du ministre et les nouvelles précisions apportées lors de la présente réunion.

Ainsi, la majorité ne bloque pas du tout le travail parlementaire. Au contraire, elle le respecte. Mais elle respecte en même temps le terrain, qui sera amené à exposer son point de vue lors du prochain colloque.

Elle répète donc que cette proposition est tout à fait prématurée et n'a pas lieu d'être pour l'instant.

Mme Nadia El Yousfi (PS) voudrait que cessent la mise en scène et la caricature, surtout face à un problème que tous estiment important et urgent. Infirmière sociale par le passé, elle a elle-même fait face à ce type de situation.

Un texte a été voté il n'y a pas si longtemps par le Parlement et un ministre fait un maximum de travail pour en assurer le suivi, notamment par l'organisation d'un colloque.

Elle ne pense pas que son collègue, M. Aziz Albishari, ait voulu dénigrer le travail parlementaire, ce n'est d'ailleurs pas ce qu'elle a compris de ses propos.

D'après elle, ce petit débat pour savoir ce qui est le plus important entre le travail de terrain et le travail parlementaire n'a pas lieu d'être : ils sont tous deux aussi importants.

Dans le réseau, il y a des dizaines d'associations qui travaillent depuis des années sur la problématique des mariages forcés, depuis plus longtemps que des associations récentes qui font parler d'elles. Il ne faut pas oublier ces associations-là, pour qui l'urgence date d'il y a beaucoup plus longtemps. Les écouter au travers d'un colloque ouvert à tous, mais aussi à de nombreuses victimes qui viennent en qualité de témoins, revêt toute son importance.

Toutefois, cela n'empêche pas d'organiser des auditions après le colloque, si à ce moment-là la commission n'a pas encore toutes les réponses qu'elle souhaite, et de reprendre alors le travail parlementaire, que ce soit en termes d'auditions, d'interpellations, ou même d'un nouveau texte s'il le faut. Elle ne souhaite en tout cas pas que la commission, par son attitude, dénigre un travail qui se fait au quotidien par des associations qui le font en silence.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'insurge contre ces propos. Son groupe politique n'est pas là pour dénigrer les associations sur le terrain. Bien au contraire, le but de la proposition de résolution examinée aujourd'hui est d'aider encore plus les associations qui sont sur le terrain et surtout les jeunes femmes qui se trouvent en situation de devoir accepter un mariage forcé, dans quelques jours ou quelques semaines.

La majorité semble aborder à son aise la tenue d'un colloque au mois de mai, qui reportera le travail parlementaire à la rentrée, alors que pour ces femmes, il y a urgence. Tout ce qui peut être fait pour les aider à respecter leur personnalité, leurs droits, mais aussi les droits des hommes – car quelle est la valeur d'un mariage dans lequel l'épouse est contrainte d'épouser l'homme, quelle satisfaction celui-ci peut-il en tirer ? – doit être fait, car il y a urgence.

M. Emmanuel De Bock (MR) attire l'attention de ses collègues sur le tempo particulier de ce colloque, étant donné qu'il n'est ni trop proche, ni trop loin dans le temps. Il pose alors la question de ce qui se passerait, de quelle serait l'attitude des commissaires s'il

était programmé pour le mois de novembre ou de décembre.

La majorité aurait-elle la même attitude que celle qu'elle a aujourd'hui, par rapport à la proposition de résolution déposée ?

Comme l'a mentionné sa collègue Viviane Teitelbaum, les députés assistent en commission de la Culture et de l'Enseignement à des auditions très intéressantes, où chacun peut poser des questions politiques et où le politiquement correct n'est pas de mise, ce que n'autoriserait pas un colloque où les intervenants n'ont que 30 ou 40 minutes pour développer une réflexion ou une expérience, et où le politique n'a souvent pas le droit de cité, si ce n'est par un discours d'introduction ou de clôture.

Ce colloque est positif, c'est un travail qui ouvre une fenêtre sur la ville et sur le monde, mais c'est un travail qui a ses limites. Il est complémentaire au travail qui est à faire au sein de la commission.

Il pense que, encore plus s'ils sont confrontés de près à cette problématique, les députés ne peuvent se permettre de rester les bras ballants, en attendant un colloque.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) rappelle que l'objectif du colloque est de répondre à toute une série de questions, que les auteurs de la proposition ont reprises, en amenant des réponses qui ne correspondent pas aux attentes réelles. Il ne faut pas anticiper. La précédente résolution a été votée il y a 20 mois, elle est en train d'être mise en œuvre. Les questions sont posées au niveau du réseau, il faut maintenant attendre le mois de mai.

4. Ordre des travaux

La présidente soumet au vote la proposition de Mme Viviane Teitelbaum visant à un renvoi, pour avis, de la proposition de résolution au Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La proposition est rejetée par 8 voix contre et 4 voix pour.

La présidente soumet au vote la proposition du groupe MR visant à la tenue d'auditions au sein de la commission des Affaires sociales.

La proposition est rejetée par 8 voix contre et 4 voix pour.

La présidente soumet au vote la proposition du groupe MR visant à la suspension de la discussion

générale de la proposition de résolution et ce, jusqu'à la tenue du colloque.

La proposition est rejetée par 8 voix contre et 4 voix pour.

En conclusion, la commission poursuit l'examen de la proposition de résolution.

5. Examen et vote des référents, des considérants et des points du dispositif

Référent A

Le référent A ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Référent B

Le référent B ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Référent C

Le référent C ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Référent D

Le référent D ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Référent E

Le référent E ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Référent F

Le référent F ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant G

Le considérant G ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant H

Le considérant H ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant I

Le considérant I ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant S

Le considérant S ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant J

Le considérant J ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant T

Le considérant T ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant K

Le considérant K ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant U

Le considérant U ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant L

Le considérant L ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant V

Le considérant V ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant M

Le considérant M ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant W

Le considérant W ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant N

Le considérant N ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Point 1 du dispositif

Le point 1 ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant O

Le considérant O ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Point 2 du dispositif

Le point 2 ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant P

Le considérant P ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Point 3 du dispositif

Le point 3 ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant Q

Le considérant Q ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Point 4 du dispositif

Le point 4 ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Considérant R

Le considérant R ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

Point 5 du dispositif

Le point 5 ne suscite aucun commentaire et est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

6. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

7. Approbation du rapport

En sa réunion du 22 février 2011, la commission a approuvé le rapport à l'unanimité des membres présents, moyennant une correction.

La Rapporteuse,

Dominique BRAECKMAN

La Présidente,

Fatoumata SIDIBE